



Regroupement familial

Par **Pezzel**, le **20/02/2024** à **05:03**

Bonjour si je me suis inscrit sur ce site j'avais fait un regroupements familial en 2023 plus précisément en janvier visite de l'appartement c'est bien passé j'ai un 106 m2 en janvier l'appel l'offi en me dit le dossier est partie à la préfecture depuis le 05 décembre 2023 est ce que je prenne un avocat pour accéléré le dossier qu'est ce que vous me conseiller merci

Par **youris**, le **20/02/2024** à **16:57**

bonjour,

le préfet a 6 mois pour vous notifier sa décision à compter du dépôt de votre dossier complet à l'Ofii. En cas de refus, la décision doit être argumentée.

Si le préfet n'a pas répondu dans un délai de 6 mois, votre demande est refusée (refus implicite).

salutations